



Service du pharmacien cantonal
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 Genève

**Circulaire aux pharmacies du
canton de Genève à l'attention
des responsables**

N/réf. : MF/cc

Genève, le 6 décembre 2019

Concerne : nouveau programme pour les annonces de traitement de substitution

Madame, Monsieur, chers Confrères,

Je vous avais informé en juin que la base de données CTA serait remplacée par un nouveau programme informatique dénommé "substitution on-line". Ce programme est déjà utilisé par plusieurs cantons.

Le programme informatique actuel CTA sera mis hors ligne le 10 décembre 2019 au soir.

En principe, le nouveau programme informatique "substitution on-line" sera disponible **dès le 17 décembre 2019**, sous réserve de bon fonctionnement.

Il a été demandé aux médecins pendant cette période transitoire de conserver les annonces de traitement pour les saisir une fois que le nouveau programme sera fonctionnel.

Des guides d'utilisation sont disponibles à l'adresse ci-dessous, je vous laisse prendre connaissance du manuel ad hoc qui est celui pour le lieu de remise :

https://www.substitution.ch/fr/documents_a_telecharger.html

Des codes d'accès vous seront envoyés personnellement en temps utile.

Comme auparavant, vous recevrez un courriel généré automatiquement qui vous indiquera que des nouvelles annonces ou des modifications de traitement ont lieu. En vous connectant au programme vous aurez un aperçu de tout ce qui concerne votre officine.

Des autorisations formelles seront générées pour chaque traitement que vous pourrez télécharger.

Vous n'aurez plus aucune action à faire (validation/refus). Il appartiendra préalablement au médecin, voire au patient, de s'assurer que vous êtes bien d'accord de prendre en charge la remise du traitement. Il est clair que vous aurez toujours la possibilité de refuser cette prise en charge.

En principe, les autorisations actuelles vont être migrées dans le nouveau système.

Comme il s'agit d'un changement important pour tous les partenaires, il y aura probablement quelques imprévus indépendants de notre volonté, nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

Notre service reste le point de contact pour les officines, contrairement à ce qui est indiqué dans le manuel pour le lieu de remise au point 1.1.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, chers Confrères, à mes sentiments les meilleurs.



Martine Follonier
Pharmacienne cantonale adjointe